

**RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 AFIN
D'AUTORISER LE RETRAIT MANUEL D'ESPÈCES FLORISTIQUES
NUISIBLES ET D'ESPÈCES FLORISTIQUES ENVAHISSANTES
DANS LA RIVE**

- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n°14-2006 conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a également été déposé à la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;
- ATTENDU QUE** ce projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;
- ATTENDU QUE** ce projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation tenue le 24 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 15-2024, tel que déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 8.16 « Les ouvrages et travaux relatifs à la végétation sur une rive » du Règlement de zonage n°14-2006 est modifié par l'ajout, au 1^{er} alinéa, du paragraphe i) qui se lit comme suit :

« i) le retrait manuel d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques exotiques envahissantes dans le but de maintenir les fonctions écologiques de la rive, de contrôler les risques pour la santé humaine ou de maintenir un usage existant ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

(original signé)

Gaëtan Castilloux,
Maire

Avis de motion : 8 avril 2024
Dépôt du projet de règlement : 8 avril 2024
Adoption du projet de règlement : 8 avril 2024
Transmission à la MRC : 9 avril 2024
Avis public pour la consultation publique : 9 avril 2024
Consultation publique 24 avril 2024
Adoption du règlement : 13 mai 2024
Transmission du règlement à la MRC: 14 mai 2024
Résolution du conseil de la MRC : 16 mai 2024
Délivrance du certificat de conformité par la MRC : 21 mai 2024
Publication de l'avis d'entrée en vigueur du certificat de conformité :
21 mai 2024
Transmission du règlement et de l'avis d'entrée en vigueur à la MRC:
21 mai 2024